

Les impôts ...

sont des contributions que les citoyen-ne-s et les entreprises doivent payer à l'État. Les impôts sont la **principale source de revenus** de l'État et servent avant tout à financer ses dépenses.

Pourquoi paie-t-on des impôts ?

L'Homme vit dans une communauté avec une organisation interne et une répartition des tâches (= l'État). Afin de réaliser ses tâches, l'État a besoin d'argent. Le parlement (« Chambre ») décide une fois par an dans le **budget** comment l'argent collecté doit être dépensé.

Les impôts ont différentes fonctions :

- **Financer les dépenses publiques** : L'État perçoit la plus grande partie du budget sous forme de taxes, droits de douane et autres prélèvements.
- **Organiser l'économie** : Le développement économique peut être dirigé et régulé par des hausses et des baisses d'impôts. Cela vaut également pour les augmentations ou les réductions des dépenses (p.ex. investissements dans des projets d'infrastructure ou incitations à la consommation).
- **Redistribuer la richesse** : Ceux-Celles qui gagnent plus paient plus d'impôts que ceux qui ne gagnent pas autant. La justice fiscale est importante pour renforcer la légitimité du système fiscal. Cela implique une répartition équitable de la charge fiscale.
- **Diriger le comportement** : En appliquant des avantages ou désavantages fiscaux, l'État peut soit encourager, soit freiner certains comportements. Par exemple, la déductibilité fiscale d'une pension complémentaire rend l'investissement dans une prévoyance vieillesse privée plus incitatif. A l'inverse, les droits d'accises sur des produits tels que les cigarettes ou l'alcool rendent leur consommation moins incitative.

Qui paie des impôts ?

Qui doit payer des impôts dépend d'abord du type d'impôt. Le parlement détermine dans les lois ce qui est imposé et comment. Il existe différents types d'impôts (voir au verso).

- Il existe des **impôts indirects** avec un taux d'imposition fixe, comme la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA). Elle est déjà incluse dans le prix lors de l'achat des produits ou services. Le Luxembourg a la TVA la plus faible dans l'UE, avec 17%.
- Il existe également des **impôts directs**, comme l'**impôt sur le revenu** des personnes physiques. Les entreprises paient également des impôts directs sur leurs bénéfices annuels (= **impôt sur les sociétés**). Pour pouvoir négocier des titres, les sociétés de capitaux (p.ex. les fonds) paient également un impôt sur leur fortune totale (taxe d'abonnement).

Comment l'impôt sur le revenu est-il payé?

Avant le paiement du salaire mensuel aux salarié-e-s ou de la pension aux pensionné-e-s, le-la patron-ne ou la caisse de pension doit payer un prélèvement sur le salaire/la pension. Le montant de cette retenue d'impôt se trouve sur la **fiche de retenue d'impôt** que tou-te-s les salarié-e-s et pensionné-e-s reçoivent au début de l'année.

Les barèmes d'imposition

Au Luxembourg, il existe **trois classes d'impôt**, chacune accompagnée de son propre barème d'imposition échelonné selon le revenu (voir graphique) :

- Classe d'impôt 1 - célibataires
- Classe d'impôt 1a - veuf-ve-s et célibataires avec enfant(s)
- Classe d'impôt 2 - marié-e-s et partenaires de vie

L'**appartenance à la classe d'imposition** détermine le barème d'imposition selon lequel on est imposé. Le **montant du salaire** détermine à son tour le barème d'imposition appliqué au sein de la classe d'impôt.



propre illustration;
données: CSL (2023)

Glossaire de la politique fiscale

Accord fiscal	Dans le cadre d'accords fiscaux (ou bien <i>tax rulings</i>), l'administration fiscale négocie dans ce cas avec des entreprises multinationales des taux d'imposition bien inférieurs au taux légal . Cette pratique n'est pas illégale, mais elle aide les sociétés à éviter de payer des impôts.
Déduction fiscale	Les entreprises, mais aussi les personnes privées imposables (c.-à-d. qui doivent payer des impôts) peuvent déduire certaines dépenses des impôts. Cela signifie qu'ils-elles peuvent déduire une certaine partie de leurs dépenses de leur revenu annuel imposable .
Droits d'accises	Ils sont perçus sur les produits du tabac, l'alcool, le carburant et le mazout de chauffage (sur la quantité, non sur le prix) auprès du producteur ou du commerçant. Ils sont généralement passés aux consommateur·trice·s via le prix.
Évasion fiscale	Les contribuables qui déclarent dans leur déclaration fiscale des revenus ou des bénéfices inférieurs à ceux qu'ils-elles ont effectivement réalisés , ou qui dissimulent des opérations imposables, commettent l'infraction d'évasion fiscale.
Expatriation fiscale	Une personne privée commet l'expatriation fiscale si elle investit de l'argent à l'étranger (avec de faibles impôts), le cache à son pays d'origine et n'y paye pas d'impôt légal . Si le pays où les impôts sont les plus bas dispose du secret bancaire, le pays d'origine ne peut pas contrôler les impôts que la personne aurait à payer à l'État. Depuis 2018, le Luxembourg, avec une centaine d'autres pays, participe à l'Échange automatique d'informations, qui permet des contrôles entre les pays.
Impôt commercial communal	Il est prélevé sur le bénéfice en faveur de la commune dans laquelle l'entreprise est active . De cette façon, les municipalités peuvent couvrir les coûts supplémentaires découlant des activités commerciales (p.ex. pour les zones industrielles et les parkings). Le montant de cet impôt varie légèrement selon la commune.
Impôt foncier	Il est prélevé par la commune sur toutes les propriétés immobilières (bâties ou non bâties).
Impôt sur le revenu	Les personnes privées paient cet impôt sur leur revenu. Le taux d'imposition augmente avec le revenu et dépend de la classe d'impôt du contribuable. Le taux d'imposition le plus élevé est de 42 %. De plus, une contribution de solidarité de 7 ou 9 % pour le Fonds pour l'emploi est prélevée sur l'impôt dû.
Impôt sur le revenu des collectivités	L'impôt est prélevé sur le bénéfice annuel des entreprises . Si le bénéfice est inférieur à 175000€, il est taxé à 15 %. Si le bénéfice est plus élevé, le taux d'imposition est de 17 %. Une contribution en faveur du Fonds pour l'emploi de 7 % est prélevée supplémentaires sur l'impôt dû.
Harmonisation fiscale	De nombreux États membres de l'UE veulent une harmonisation fiscale (c.-à-d. un alignement des taux d'imposition) afin d'obtenir des conditions de concurrence plus équitables à l'intérieur de l'UE.
Paradis fiscal	Les pays où l'imposition des sociétés est inexistante ou très faible sont appelés paradis fiscaux. Un faible taux d'imposition accroît la compétitivité d'un pays puisqu'il est ainsi plus facile d'attirer des entreprises et de créer des emplois.
Société-écran	Des impôts faibles attirent cependant aussi des entreprises qui devraient payer des impôts élevés dans leur pays d'origine en raison de leur taille. Dans les pays à faible fiscalité, ces entreprises créent une autre entreprise qui n'a souvent qu'une adresse postale (« société-écran »), sans ou avec très peu de salarié·e·s. Les bénéfices générés par l'entreprise dans les pays à fiscalité élevée sont ensuite transférés à cette entreprise. Ainsi, des recettes fiscales importantes échappent aux pays dans lesquels ces entreprises sont principalement actives.
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Elle taxe le chiffre d'affaires d'un produit et passe aux consommateur·trice·s à travers le prix. Le taux d'imposition est de 17 %, mais il est plus bas pour les produits classés « nécessaires » (p.ex. nourriture, médicaments, eau, vêtements pour enfants, livres 3 % ; électricité, coiffure et certains services de réparation 8 %).

Sources

- Bpb. Briefkastenfirma. <https://bit.ly/2WWaQJc> [dernier accès: 31.10.2023].
- Bpb. Steuerharmonisierung. <http://www.edulink.lu/p14s> [dernier accès: 31.10.2023].
- Bpb. Steuerhinterziehung. <https://bit.ly/2UOfOKI> [dernier accès: 31.10.2023].
- Bpb. Steueroase. <https://bit.ly/2U72jkY> [dernier accès: 31.10.2023].
- Chambre des salariés, 2023. Wie ist der luxemburgische Tarif? <http://www.edulink.lu/7oxp> [dernier accès 31.10.2023].
- Chambre des salariés, 2023. Die Arbeitnehmer und ihre Steuererklärung. <http://www.edulink.lu/nivj> [dernier accès: 31.10.2023].
- Europäische Kommission, 2022. Mehrwertsteuervorschriften und -sätze: Normalsatz, Sondersätze und ermäßigte Sätze. <http://www.edulink.lu/84ix> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Abonnementsteuer (taxe d'abonnement). <https://bit.ly/2GvNxjX> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. De Budget 2023. <http://www.edulink.lu/qm4k> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2021. Classe d'impôt - Tableau récapitulatif. <https://bit.ly/2GyUuRo> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Einteilung der Steuern. <https://bit.ly/2GfPYqS> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Erwerb oder Miete von Anlagevermögen - steuerliche Auswirkungen. <https://bit.ly/2KskaDa> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2019. Beschäftigungsfonds. <http://www.edulink.lu/7pae> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Mehrwertsteuer (MwSt.). <https://bit.ly/2KrRXfW> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Dispositions fiscales. <http://www.edulink.lu/cscv> [dernier accès: 31.10.2023].
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Beförderung verbrauchsteuerpflichtiger Waren (Tabakwaren, Alkohol, Energieerzeugnisse) innerhalb der EU. <http://www.edulink.lu/oOup> (dernier accès: 07.11.2023)
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Steuertransparenz und Kampf gegen aggressive Steuerplanung. <https://bit.ly/2GEV14w> [dernier accès 31.10.2023]
- Gouvernement luxembourgeois, 2023. Vorübergehende Änderung der Mehrwertsteuersätze für das Jahr 2023. <http://www.edulink.lu/6unc> [dernier accès: 31.10.2023]
- Gouvernement luxembourgeois, 2020. Wettbewerbsfähigkeit. <http://www.edulink.lu/w2ni> [dernier accès: 31.10.2023].
- OECD, 2023. Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information. <https://bit.ly/2IDxc1H> [dernier accès: 31.10.2023].

Éditeur

Zentrum fir politesch Bildung
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu

Autrice

Anne-Sophie Federspiel

Révision

Marnie Ecker



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International